



Toutes les manifestations
du calendrier sportif de la **LASEP**
sont annulées jusqu'au 03.03.2022 inclus.
Ceci en raison de la situation COVID-19 !

Index BIO 5

- LASEP – Communiqué 03.01.2022
- Conséquences de la crise sanitaire
- Calendrier sportif sous réserve 2021/22
- Formation continue
- 56e Assemblée générale ordinaire
- Informations importantes **LASEP**
- Extrait du Rapport CA : 14.12.2021
- Écho de la presse
- Galerie de photos « BUTZENDEEG 2021 »

COMMUNIQUÉ LASEP DU 03 janvier 2022 (10h)

Coronavirus COVID-19

MESURES SANITAIRES À PRÉVOIR À PARTIR DU 03 JANVIER 2022

Adaptation du dispositif sanitaire de l'Éducation nationale –
Introduction de nouvelles mesures sanitaires (24 décembre 2021)

Le dispositif sanitaire adapté sera appliqué à partir du 3 janvier 2022

Toutes les mesures de protection sont à respecter :

- Activités extérieures privilégiées, si les conditions météorologiques le permettent.
- ***Pour les sports collectifs, le nombre d'élèves par groupe n'est pas limité.***
- Dans la mesure du possible, un mélange de groupes est à éviter.
- Port obligatoire du masque pour tout déplacement à l'intérieur de l'établissement scolaire.
- Port obligatoire du masque ou tout autre dispositif couvrant le nez et la bouche (à partir du cycle 2) dans les vestiaires, ce jusqu'au début de l'activité sportive.
- ***Pendant l'activité sportive, le port du masque n'est pas imposé.***
- **!!! Le port du masque est à tout moment OBLIGATOIRE pour les dirigeants LASEP.**
- Lavage des mains avant le début et à la fin des séances.
- La durée de séjour dans les vestiaires doit être réduite à un strict MINIMUM.
- ***L'accès aux vestiaires est interdit aux parents.***
- ***Les cours de natation*** fonctionnent selon les règles en vigueur et en concertation étroite avec les différentes structures.
- Des séances et des activités sur l'Airtramp peuvent être organisées.

MESURES PONCTUELLES LOCALES

→ DES MESURES SUPPLÉMENTAIRES POURRONT ÊTRE RECOMMANDÉES

Une RÉORGANISATION INTERNE des séances LASEP adaptée aux besoins des sections LASEP → semaines A, B, (C, D) reste néanmoins possible.

!!! En plus des mesures de base valables au niveau national, les SECRÉTAIRES LASEP pourront décider des mesures complémentaires selon la situation sanitaire locale en étroite concertation avec le Conseil d'Administration de la LASEP et avec la Direction de région !!!

Salutations sportives
Pour le Bureau Exécutif de la LASEP
Nicole KUHN-DI CENTA, Présidente

Listing TRACING (voir note explicative 01.12.2021)

- prière de contacter impérativement la Cellule de Coordination MENJE (CECO),
Tél. : 24 75 56 32, e-mail : covid19@men.lu,
et la Présidente de la LASEP, Tél. : 691 48 55 70.
- PDF MENJE du 24 décembre 2021 ci-joint.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Références : EF - FV
Tél. : 247-85118
francine.vamolst@men.lu

À
Mesdames les Directrices et
Messieurs les Directeurs de l'Enseignement
fondamental

Luxembourg, le 24 décembre 2021

conc. : Introduction de nouvelles mesures sanitaires

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Au vu de l'évolution de la situation épidémiologique, la loi du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 vient d'être modifiée sur plusieurs points.

Pour le secteur de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le **port obligatoire du masque** est réintroduit, ceci pour toutes les activités scolaires ainsi que péri- et parascolaires se déroulant à l'intérieur.

Veillez trouver ci-dessous les principales dispositions y relatives.

- Le port du masque est obligatoire pour les activités scolaires, y compris péri- et parascolaires lorsque celles-ci se déroulent à l'intérieur.
- Le port du masque est également obligatoire lors de toute circulation dans le bâtiment scolaire.
- Cette obligation vise le personnel enseignant et non enseignant ainsi que les élèves à partir du cycle 2 de l'enseignement fondamental ou à partir du niveau d'enseignement correspondant dans les établissements d'enseignement privés visés par la loi modifiée du 13 juin 2003 concernant les relations entre l'État et l'enseignement privé.

Par ailleurs, la **participation aux activités péri- et parascolaires** est soumise aux conditions suivantes.

- Les activités péri- et parascolaires s'adressant aux jeunes âgés entre douze ans et deux mois et moins de dix-neuf ans, sont soumises à la présentation d'un certificat de vaccination, d'un certificat de rétablissement ou d'un certificat de test.

Le texte coordonné comprenant l'ensemble des dispositions de la loi Covid peut être consulté sous :

<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/code/sante>.

Concernant l'**éducation physique et la natation**, les règles actuellement en vigueur restent applicables. Elles prévoient que les élèves portent le masque lorsqu'ils se rendent à la salle de sport ou à la piscine de même que dans les vestiaires ; le port du masque n'est pas imposé pendant l'activité sportive.

Les **réunions avec les parents d'élèves** ont lieu soit par visio-conférence, soit sous le régime dit « 2G », c'est-à-dire sur présentation d'un certificat de vaccination ou d'un certificat de rétablissement.

Nous ne manquerons pas de consulter tous les partenaires scolaires à la reprise des cours en janvier afin de procéder à une nouvelle analyse de la situation.

En vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année et en vous remerciant de votre engagement dans l'intérêt de nos jeunes, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Francine Vanolst
Inspectrice attachée



LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Strassen, le 01 décembre 2021

Note explicative vun der LASEP betreffend de Communiqué LASEP vum 01. Dezember 2021

Explicatiounen a Recommendatiounen fir eng gutt Ausféierung vun äre LASEP Seancen.

MESURES PONCTUELLES LOCALES

En cas d'une propagation importante du virus dans certaines écoles fondamentales, des mesures supplémentaires pourront être recommandées.

Le secrétaire et les responsables locaux LASEP sont invités à s'aligner aux directives du MENJE !

!!! En plus des mesures de base valables au niveau national, les SECRÉTAIRES LASEP pourront décider des mesures complémentaires selon la situation sanitaire locale en étroite concertation avec le Conseil d'Administration de la LASEP et avec la Direction de région !!!

1. LASEP - SCHOLSPORT

D'LASEP gëtt d'selwecht betruucht wéi de **SCHOLSPORT** (Loi scolaire du 06 février 2009)

2. KOLLEKTIVSPORTAARTEN

KOLLEKTIVSPORTAARTEN sinn erlaabt an d'Zuel vun de Schüler ass net limitéiert.

D'Gruppe sollen no Méiglechkeet **net** gemëscht ginn.

Cyclen → d'Mixitéit vu Cyclen ass op e Minimum ze limitéieren!

Klassen → d'Mixitéit vu Klassen ass op e Minimum ze limitéieren!

D'LASEP-Seancë gi wa méiglech a feste Gruppen organiséiert.

D'GRUPPE-GRÉISST ass **NET** limitéiert!

3. INDIVIDUAL SPORTAARTEN

INDIVIDUAL SPORTAARTE solle favoriséiert ginn!

4. SCHWAMMEN

Et muss sech mat de Responsable vun de Strukture concertéiert ginn an d'Mesurë musse **strikt agehale** ginn.

5. VESTIAIREN

Et muss opgepasst ginn, dass d'Schüler, esou wéi och d'Dirigeanten, e Mask oder e „Buff“ unhunn an dass d'Schüler net ouni Surveillance sinn.

D'Elteren duerfen net an de Vestiaire!

6. INTERN REORGANISATIION oder ANNULATIION vu LASEP-Seancen

o REORGANISATIION

All AS duerf sech en eegent COVID-19-Konzept ginn.

Dëst awer just an enker Concertatiion mat der Presidentin vun der LASEP.

Kommunikatiion via Telefon: 691 485 570 - Maille sinn z'evitéieren, fir eng séier Gestiou z'erméiglechen.

o ANNULATIION

Wann d'Situatiion et verlaangt kënne LASEP-Seancen ofgesot ginn, ënner der Bedingung dass déi folgend **Prozedur/Reiefolleg** agehale gëtt:

1. Accord vun der LASEP → Nicole KUHN-DI CENTA → GSM: 691 485 570

2. Informatioun via Mail mat enger kuerzer Erklärung un:

- a) d'Presidentin vun der LASEP
- b) d'Direction de région
- c) de President vum Comité d'école
- d) de SEA - d'Maison Relais
- e) de Gemengeresponsabele fir d'Schoul

3. Informatioun un déi concernéiert Elteren (iwwer déi gëeegent Kanäl)

Wann et zu enger Annullatioun vun enger Seance kënn, da muss garantéiert sinn, **dass fir ALL KAND eng Surveillance en place ass.**

7. LISTING TRACING (MENJE – CECO) -> Prozedur-LASEP

1. Numm
2. Virnumm
3. Telefonsnummer / GSM
4. Matricule
5. E-Mail-Adress
6. LASEP-Seancen → Datum vum leschte Kontakt (Schüler, Dirigeant)

Fir all weider Froen kënn dir am Sekretariat zu Stroossen uruffen: 691 485 570

Conséquences de la crise sanitaire :

→ **Manifestations sportives nationales LASEP annulées jusqu'au 03 mars 2022 inclus**

En raison de l'augmentation du nombre de contaminations par la Covid-19 et afin de participer activement à la lutte contre sa propagation, le Bureau Exécutif de la LASEP, en étroite concertation avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, informe qu'il suspend toutes les manifestations sportives nationales prévues dans le calendrier sportif LASEP jusqu'au 03 mars 2022 inclus à savoir

- les 13 et 18 janvier 2022 Fun Athletics à la Coque
- le 27 janvier 2022 Promotion Balle à Strassen
- le 08 février 2022 Fête de BB à Bridel
- le 03 mars 2022 Minibutzen & Butzen à la Coque

Sur le plan local,

- les responsables sont chargés d'assurer le respect des consignes sanitaires (voir LASEP communiqué officiel du 03 janvier 2022) et d'organiser le déroulement des séances hebdomadaires de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.

Nous espérons ainsi répondre aux inquiétudes légitimes des dirigeants LASEP et des parents.

Un nouveau communiqué sera adressé à l'issue de cette période en fonction de l'évolution de la situation épidémique.

Pour le Bureau Exécutif de la LASEP
Nicole Kuhn-Di Centa
Présidente LASEP
Strassen, le 04 janvier 2022

Strassen, le 6 janvier 2022

Chères collègues, chers collègues,

Pour que les séances hebdomadaires LASEP puissent se dérouler en toute conformité avec la réglementation anti-COVID, **chaque intervenant LASEP** devra se conformer aux règles du régime « 3G » (vacciné, rétabli ou testé) **à partir du 15 janvier 2022**.

Il appartient dès lors **aux secrétaires des AS de vérifier si tous les intervenants LASEP** de leur AS sont conformes aux règles du régime « 3G » telles que prévues par la loi modifiée du 17 juillet 2020 portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie COVID-19.

Chaque intervenant LASEP doit :

- être vacciné contre la COVID-19, sinon
- être rétabli après avoir eu la COVID-19 (maximum 180 jours après la date du résultat du test PCR positif), sinon
- disposer d'un résultat de test COVID-19 certifié négatif (test PCR valable 48h ou test antigénique rapide certifié valable 24h).

Les secrétaires peuvent, **avec l'accord des intervenants concernés, tenir une liste CovidCheck** pour éviter des contrôles hebdomadaires voire journaliers des intervenants vaccinés ou rétablis.

Les secrétaires sont priés de **faire parvenir à Monsieur Ralf Heiler**, nommé chargé de mission par le Bureau Exécutif LASEP, le document en annexe à l'adresse courriel covid@lasep.lu pour le **mercredi 12 janvier 2022 – 12h00 au plus tard** en indiquant les **noms et prénoms**

- **des intervenants qui ne sont ni vaccinés, ni rétablis et**
- **des intervenants qui ne sont pas d'accord à faire part de leur statut COVID-19.**

Le Bureau Exécutif LASEP contactera les personnes concernées pour trouver une solution afin de pouvoir maintenir les séances LASEP (éventuelle prise en charge de tests PCR ou antigéniques rapides certifiés COVID-19 à réaliser, etc.).

Le Bureau Exécutif LASEP compte sur la collaboration et la confiance mutuelle de toute la famille LASEP et ce surtout dans l'intérêt des enfants qui ont, plus que jamais, besoin d'activités ludiques.

Pour le Bureau Exécutif de la LASEP
Lis Bausch
Secrétaire Général LASEP

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Mme Nicole Kuhn-Di Centa, Présidente

LASEP a.s.b.l.

Ligue des associations sportives
de l'enseignement fondamental
fondée en 1964

► **ADRESSE :**

Maison des Sports
3 Route d'Arlon
L-8009 STRASSEN
tél. : (+352) 48 55 70
info@lasep.lu
www.lasep.lu

► **COMPTE BANCAIRE**

BIC : CCRALULL
IBAN : LU10 0099 7800 0056 0284

► **CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)**

Présidente : Nicole Kuhn-Di Centa

Vice-Présidents :

Marcel Rath, Maximilien Lehnen

Secrétaire Générale : Lis Bausch

Trésorier Général : Romain Weis

Administrateurs :

Clara Dos Reis, Steve Gierenz, Honoré Gregorius,
Joëlle Leuchter, Steve Marx, Martine Raths,
Carole Ressleringer, Claude Scheidweiler, Carole Stoos,
Carole Wesquet

Consultants :

Erny Hoffmann, Björn Poels, Norma Zambon

► **COMMISSION DES FINANCES (CF)**

Responsable : Nicole Kuhn-Di Centa

Membres :

Lis Bausch, Marcel Rath, Carole Stoos

► **COMMISSION TECHNIQUE ET SPORTIVE (CTS)**

Responsable :

Steve Marx

Membres

Athlétisme :

Yannick Frantz, Michèle Grethen-Lanter,
Danielle Lorang

Butzen :

Célia Pinto, Tania Valle

Jeux de balle :

Manuela Balestra, Roger Klein,
Esmeralda Skrijelj

Ringen und Raufen :

Norbert Schmit

Natation :

Carlo Bintener

Innovations :

Marco Pires

Rückschlagspiele :

Jeff Kirsch

► **SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF**

Chargé de mission :

Olivier Think

✉ olivier.think@lasep.lu

tél. : (+352) 48 55 70

GSM : (+353) 621 741 300

Contenu administratif :

Olivier Think (chargé de mission)

Contenu technique :

Steve Marx (responsable CTS)

CALENDRIER SPORTIF sous réserve 2021/2022

► Vacances de Noël

13.01.2022	Jeudi	FUN-ATHLETICS	d'Coque	Cycle 3-4
18.01.2022	Mardi	FUN-ATHLETICS	d'Coque	Cycle 3-4
27.01.2022	Jeudi	ROMBO SQUAD	Strassen	Cycle 1-2
08.02.2022	Mardi	FÊTE DE BASKETBALL	Bertrange	Cycle 3-4

► Congé de Carnaval

03.03.2022	Jeudi	MINIBUTZEN & BUTZEN à la Coque	d'Coque	Cycle 1-2
10.03.2022	Jeudi	PROMOTION HANDBALL	Esch-Lallange	Cycle 3-4
22.03.2022	Mardi	JEUX AQUATIQUES	Soleuvre	Cycle 1-4
29.03.2022	Mardi	JEUX AQUATIQUES	Koetschette	Cycle 1-4
31.03.2022	Jeudi	29 ^e FÊTE DE NATATION	Luxembourg-Belair	Cycle 3-4

► Vacances de Pâques

21.04.2022	Jeudi	SPILLCROSS	Waldbilling	Cycle 1-4
26.04.2022	Mardi	SPILLCROSS	Weiler-la-Tour	Cycle 1-4
10.05.2022	Mardi	PROMOTION RÜCKSCHLAGSPIELE	Strassen	Cycle 1-4
12.05.2022	Jeudi	LET'S GO MAM SPORTY	Boevange-sur-Attert	Cycle 1-4
17.05.2022	Mardi	AUSDAUERLAF RONDERËM DE SÉI	Echternach	Cycle 1-4

► Congé de Pentecôte

07.06.2022	Mardi	VĚLOSDAG	Luxembourg-Cessange	Cycle 3-4
09.06.2022	Jeudi	33 ^e FÊTE DE FOOTBALL OUTDOOR	Luxembourg-Cessange	Cycle 3-4
16.06.2022	Jeudi	MOVE MAM SPORTY	d'Coque	Cycle 1-4



Wann ech raus ginn, dann
NET OUNI
MENG MASK
 #NetOuniMengMask



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Formation continue « Gestes de premiers secours pendant les séances d'entraînement **LASEP** »

► **vendredi 25 février 2022 à 18h00 à Strassen**
Maison des Sports (Salle 1), 3 Route d'Arlon, L-8009 Strassen

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter tous les dirigeants intéressés à la formation continue « Gestes de premiers secours pendant les séances d'entraînement LASEP ».

Formatrice : Christiane ZACHARIAS, infirmière

La formation aura lieu sous le régime COVID-CHECK « 3G » !

Chaque participant doit :

- être vacciné contre la COVID-19, sinon
- être rétabli après avoir eu la COVID-19 (max. 180 jours après la date du résultat du test PCR positif), sinon
- disposer d'un résultat de test COVID-19 certifié négatif (test PCR valable 48h ou test antigénique rapide certifié valable 24h).



Les inscriptions se font via courriel à inscriptions@lasep.lu en mentionnant :
→ Nom et prénom, matricule, adresse mail.



► **56e Assemblée générale ordinaire 2022** ◀

Le Conseil d'Administration de la LASEP informe que la
56e Assemblée générale ordinaire aura lieu

jeudi, le 19 mai 2022

Lieu : Uni.lu Université du Luxembourg, Maison du Savoir
2, avenue de l'Université, L-4365 Esch-sur-Alzette

Les détails à propos de l'AG suivront en temps utile et seront communiqués sur www.lasep.lu et au BIO.

!!! INFORMATIONS !!! importantes

DÉCOMPTES SEMESTRIELS

1er semestre 2021-22

Rappel aux secrétaires des AS locales :

L'envoi global de tous les décomptes de l'AS est à transmettre par courriel au Trésorier général, M. Romain Weis → romain.weis@lasep.lu ou par voie postale au secrétariat général pour le 31.01.2022 au plus tard.

COTISATIONS 2021-2022

Nous rappelons que les cotisations 2021/2022 pour les enfants licenciés au 16 décembre 2021 (sauf DPI) sont à virer sur le compte :

Banque Raiffeisen : CCRALULL LU10 0099 7800 0056 0284

Date limite pour effectuer le virement : 17 janvier 2022 !

Site internet de la **LASEP**

Le Conseil d'Administration et le secrétariat invitent tous les secrétaires, dirigeants, accompagnateurs et parents à visiter de manière régulière le site internet de la LASEP, afin d'avoir un accès rapide et détaillé aux actualités, communiqués, notes importantes, modifications, documents, formulaires, etc.



Rendez-vous sur :
www.lasep.lu



!!! Changement au secrétariat administratif à partir du 03 janvier 2022 !!!

Olivier Think, chargé de mission, remplace Sandra Stephany–Wagener dans toutes ses fonctions.

Contact : tél. : (+352) 48 55 70, gsm : (+352)621 741 300, olivier.think@lasep.lu

Les assurances : AAA et Responsabilité civile

Avant d'entamer l'activité LASEP dans les AS, il faut impérativement que :

- chaque enfant participant aux activités soit inscrit sur **la licence collective** (cf. page 8 du BIO 1, 2021–22) qui doit être dûment validée par le secrétaire administratif.
- chaque dirigeant, remplaçant et accompagnateur soit inscrit sur le **relevé du personnel et** sur la fiche des séances d'entraînement hebdomadaires (cf. pages 9 et 10 du BIO 1, 2021–22). Ce n'est qu'en cas d'urgence et de manière provisoire que la fiche personnelle en ligne peut être utilisée.

Le fait de figurer sur ces listes garantit aux concernés d'être couverts par « l'assurance accident » (AAA) et l'assurance de responsabilité civile de la LASEP (cf. page 15 du BIO 1, 2021–22).

**Les secrétaires des AS sont appelés à tenir à jour les listes précitées.
Tout changement doit être communiqué sans délai au secrétariat !**



!!! À NOTER !!!

Toutes les factures (médecin, pharmacie, ...) sont d'office prises en charge par l'assurance → le responsable de l'enfant ne paie aucune facture !!!

*De Conseil d'Administration
an d'Sekretariat vun der **LASEP** wënschen Iech
alles Gutt's fir **2022**
Passt op Iech op a bleift gesond!*

EXTRAIT DU RAPPORT de la réunion du CA de la LASEP

du mardi, 14 décembre 2021 à Strassen

Présences :

Nom, fonction	Droit de vote	Présence	Nom, fonction	Droit de vote	Présence
Kuhn-Di Centa Nicole, Présidente	Oui	x	Resslinger Carole, membre	Oui	exc.
Rath Marcel, 1ier Vice-Président	Oui	x	Scheidweiler Claude, membre	Oui	x
Lehnen Maximilien, 2ième Vice-Président	Oui	exc.	Stoos Carole, membre	Oui	exc.
Bausch Lis, Secrétaire Général	Oui	x	Wesquet Carole, membre	Oui	x
Weis Romain, Trésorier Général	Oui	x	Poels Björn, consultant	Non	x
Dos Reis Clara, membre	Oui	x	Hoffmann Erny, consultant	Non	exc.
Gierenz Steve, membre	Oui	x	Zambon Norma, consultante	Non	exc.
Gregorius Honoré, membre	Oui	x	Stephany-Wagener Sandra, secrétaire admin.	Non	x
Leuchter Joëlle, membre	Oui	exc.			
Marx Steve, membre, responsable CTS	Oui	x			
Raths Martine, membre	Oui	exc.			

Communication de la présidente

La présidente de la LASEP Nicole Kuhn-Di Centa, pour être claire et « fair » à l'égard de son équipe, annonce son intention de se concentrer à l'avenir davantage sur le mandat de présidente avec ses multiples obligations et de se retirer en partie du secrétariat général. La présidente invoque un stress professionnel dû à « un manque manifeste de capital humain disponible dans le rouage quotidien de la LASEP et des surcharges de travail permanentes ». Vu que le poste supplémentaire à mi-temps accordé par le MENJE au début de l'année scolaire 2021-22 est toujours dépourvu de titulaire et vu sa décision de préparer la relève de son habit managérial, la présidente invite les membres du CA à prendre la balle au bond et à diligenter dans la recherche de candidats compétents. Un feed-back est attendu avant l'AG 2022. L'accord de principe du CA pour un(e) employé(e) à 25 hrs par semaine représente une première étape pour compléter l'équipe administrative.

- * **Séances hebdo - Covid tracing** : Ces dernières semaines, le bureau LASEP a travaillé d'arrache-pied pour compenser au mieux les conséquences de la pandémie et pour soutenir la pratique sportive de ses licenciés de façon sécurisée (voir note explicative du 01.12.2021). En principe, les AS sont tenues à organiser les séances d'entraînement de manière hebdomadaire régulière. Néanmoins si suite à des impératifs de la Covid-19 aucune autre solution ne se trouve, le CA se dit prêt à accepter nolens volens, pour une durée déterminée, une organisation plus flexible, en entente avec les parents, de l'entraînement pour un même groupe défini en semaines A et B. Un tel procedere est fonction des contraintes sanitaires et, sans vouloir vilipender une organisation locale, ne peut être validé que le moment venu et non pas à l'avance !

Le CA tient à rappeler qu'il est de la responsabilité de chaque dirigeant de garantir la possibilité de retracer des contacts personnels rapprochés à l'aide du listing TRACING. Tout cas infecté doit être signalé à la Cellule de coordination MENJE et à la présidente de la LASEP.

- * **Wibbel&Dribbel** : L'édition 2021 a dû être annulée par mesure de précautions suite aux informations officielles sur la situation sanitaire. La décision du Ministre des Sports Dan Kersch et de la Ministre de la Santé Paulette Lenert a été communiquée dans la soirée du 09 décembre 2021.

Approbation du rapport de la réunion du CA du 17/11/2021

Le présent compte rendu constitue un résumé des principaux points de discussion et des décisions prises lors de la réunion du CA du 17 novembre 2021. Le rapport a été approuvé à l'unanimité par courriel le 23 novembre et publié en ligne à la même date.

Informations du secrétariat

- * **Communiqué spécial Covid-19** : Un message spécifique LASEP a été publié le 1er décembre dès l'annonce des nouvelles mesures sanitaires par le gouvernement, l'objectif recherché étant un appui d'aide et d'orientation pour les acteurs LASEP locaux. La présidente réaffirme l'engagement du CA à mettre en œuvre toutes les consignes nécessaires à la préservation de la santé des licenciés et dirigeants.
- * **Représentations LASEP** (assurées notamment par Nicole Kuhn-Di Centa) aux réunions suivantes : Séance académique de la FLMP (20.11.2021), Table Ronde « Forts par le Sport » (23.11.2021), Conseil Communal de Schieren pour la présentation de la CONVENTION LASEP – MENJE (24.11.2021), réunion « planification 2021-2022 » avec la Fédération de Basketball (01.12.2021), réunion « Wibbel&Dribbel » avec le responsable du MISPO (02.12.2021), réunions avec parents « projet natation » avec Honoré Gregorius, Björn Poels, Alex Goergen, Boris Bucich et Nicole Kuhn-Di Centa à Lux-Gare (02.12.2021) et Gasperich (07.12.2021), présentation du projet natation à la Commission Scolaire de la VDL (07.12.2021), réunion de concertation avec les maîtres-nageurs (09.12.2021), AG de l'AS Esch-Alzette (10.12.2021).
- * **Chiffres actuels** : 7485 licenciés et 811 dirigeants dans 76 AS

Informations du Responsable de la CTS Steve Marx (Rapport 13/12/2021)

- * **Fête de Football indoor** : La Covid-19 s'invitant de plus belle dans nos écoles, beaucoup de dirigeants ont hésité à inscrire leurs équipes de football. Le bureau exécutif a fini par rétropédaler et par annuler, faute de participants, la fête de football prévue à la Coque pour le 09 décembre.
- * **Fun Athletics à la Coque les 13. et 18.01.2022**: Compte tenu de la situation actuelle, le CA espère que la recrudescence de la Covid-19 n'entraînera pas un nouvel arrêt des activités. A l'aide d'une bonne dose d'imagination et de créativité, la CTS a préparé la manifestation sportive Fun Athletics librement inspirée du sport athlétisme. 5 ateliers < promo > et 6 épreuves à caractère compétitif adaptées aux disciplines course-saut-lancer permettent aux équipes de 6 à 10 athlètes d'essayer une variété de compétences et de réaliser des performances. Pour favoriser l'espacement, les ateliers proposés se font au sein de l'AS.
- * **Bilan des Butzendeeg 2021** : Pas faciles à organiser en ce moment au vu du contexte épidémique, les 4 après-midi sportifs, fruits d'une préparation locale minutieuse, se sont déroulés à part quelques détails futiles de manière idéale à Sandweiler (156 participants), Hosingen (198), Differdange (122) et Waldbillig (84) avec un total de 560 participants. Bravo et respect à tous les acteurs de terrain.
- * **Spill a Sport** : Le consultant sportif Ralf Heiler a présenté à la CTS une première ébauche d'un concept sportif Spill a Sport pour les séances d'entraînement LASEP avec certaines idées qui accrochent. Des groupes de travail de la CTS discutent les points essentiels à intégrer dans le projet tout en cherchant à réduire le message à sa substantifique moelle.
- * **Activités futures** : La CTS se met à définir et à lister dans le détail les moyens à mettre en œuvre pour la Promo-Balle (27.01.2022 à Strassen) et la Fête de Basket en collaboration avec la FLBB (08.02.2022 à Bridel).

Rapport CF 22/11/2021

- * **Subside extraordinaire unique** : Face à la crise sanitaire, la CF a analysé l'impact sur les finances et a dû noter une « épargne involontaire » du fait de la réduction des manifestations sportives pendant le confinement. Avec l'accord du CA du 29 septembre 2021, le trésorier général Romain Weis a informé les AS d'un subside extraordinaire unique COVID-19 destiné aux jeunes licenciés pour compenser quelque peu les manifestations annulées. Le subside sera versé le 16.12.2021 en raison de 15 € par enfant licencié 2020 - 2021. Pour les nouvelles AS Contern, Kiischpelt et Weiswampach, le nombre de licenciés actuel est pris en compte. Le subside extraordinaire en faveur du partenaire de longue date KiddyEVENT, dont le principe a été décidé par le CA du 27 octobre 2020, est renouvelé.
- * **Réviseurs de caisse** : Le trésorier général Romain Weis a proposé le 17 janvier 2022 à 17h00 aux réviseurs de caisse pour le contrôle obligatoire au vu de l'AG 2022.

Projet NATATION LASEP VDL (réunions du 02/12/2021 et 07/12/2021)

Un projet pilote de familiarisation au milieu aquatique et d'initiation à la natation a été initié pour les cycles 1.1 et 1.2 préscolaire des écoles de Lux-Gare et de Gasperich par la LASEP NATIONALE, le Service Enseignement, le Service Foyers scolaires, le Service des Sports de la Ville de Luxembourg et le Swimming Luxembourg. Sandra Stephany-Wagener informe qu'actuellement il y a 17 inscriptions pour la Gare et 21 pour Gasperich. Le départ du projet est prévu pour le 17 janvier 2022. Claude Scheidweiler lancera un projet pareil dans la piscine Les Thermes à Strassen.

Nouvelle grille tarifaire de Post-Finance pour Asbl

Suite à la demande du CA, Post-Finance a proposé dans les conditions commerciales pour nos AS le montant de 60 € par CCPL par année avec des transactions (virements) sans frais supplémentaires. Le CA décide de faire rembourser par la trésorerie générale les frais (60 €) à ses AS concernées lors des décomptes du 1er semestre de l'année en cours.

RGPD et AS Consdorf

Les dirigeants de l'AS Consdorf ne désirent pas transmettre leurs données personnelles sous prétexte des règlements RGPD. Une définition juridique à l'appui, le CA ne considère pas la chose de cet œil. Un échange de vue avec la Commission nationale pour la protection des données (CNPD), le Collège Echevinal de Consdorf, la Direction de Caritas et le bureau exécutif de la LASEP est à prévoir au début de l'année prochaine.

Il est néanmoins déjà discuté qu'en cas de conclusions linéaires inapplicables aux arrêtés LASEP, de mettre les activités de Consdorf à quia tant que l'AS ne sera pas conforme aux statuts. Au pire et assurément pas dans l'intérêt des enfants une éventuelle annulation de la convention pourra être prise en considération. Pour éviter tout malentendu à l'avenir, la CF vient de proposer que chaque dirigeant devra remplir et signer une fiche de données similaire à celles des enfants licenciés.

Formation LASEP

Le CA invite d'ores et déjà tous les intéressés et notamment tous les nouveaux dirigeants à une formation continue « Gestes de premiers secours pendant les séances d'entraînement LASEP », qui se fera avec Christiane Zacharias, infirmière et dirigeante LASEP, à la Maison des Sports à Strassen le 25 février 2022.

Collaboration CDV

Sur demande de la présidente, Carole Wesquet fournit des informations et des éclaircissements d'ordre pratique sur l'actuelle collaboration de la LASEP avec le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (CDV). L'intégration réussie d'un enfant du CDV est relevée à l'AS Ettelbrück.

Prochaines réunions

La réunion commune CA-CTS se tiendra le 13 janvier 2022 à l'amphithéâtre de la Coque à 18.30 hrs

Invité : Ralf Heiler, présentation du concept sportif Spill a Sport.

La prochaine réunion du CA est fixée au 08 février 2022 à 18.30 hrs (Strassen Salle 1)

Sandra STEPHANY-WAGENER
Secrétaire administrative

Formation continue LASEP pour intéressés et notamment tous les nouveaux dirigeants « Gestes de premiers secours pendant les séances d'entraînement LASEP », avec Christiane Zacharias, infirmière et dirigeante LASEP, à la Maison des Sports à Strassen le 25 février 2022.

Sportmuffel

Er fördert Körper, Psyche und verbessert kognitives Vermögen. Fachleute halten den Stellenwert des Sports für zu niedrig. Woran liegt das? Und an welchen Stellen herrscht Verbesserungspotenzial?

Die Luxemburger Sportkultur nimmt ab. Schon vor der Pandemie bedingten Schnelllebigkeit und Digitalisierung unserer Lebensweise ein Schwinden der regelmäßigen körperlichen Betätigung. Spätestens im Lockdown kam die Pflege der Fitness bei vielen dann endgültig zu kurz. „Es ist teilweise erschreckend. Die motorischen Fähigkeiten der Kinder werden immer schlechter“, fasst Nicole Kuhn-Di Centa, Präsidentin der LASEP, die Situation zusammen. Dabei weiß die Sportwissenschaft schon lange, dass der Mensch einen angeborenen Drang zur Bewegung hat. Umso schockierender sei die Erkenntnis, dass sich die motorischen Fähigkeiten der Kinder in Luxemburg scheinbar zurückentwickeln. Doch wo liegt das Problem?

Das COSL-Gebäude in Strassen ist das Epizentrum der Luxemburger Sportwelt.

In ihm sind neben dem Olympischen Komitee zahlreiche weitere Luxemburger Sportverbände untergebracht. Darunter auch zwei Verbände, die sich in gewisser Weise von den anderen abheben. Die LASEP und die LASEL verwalten nicht die Vereinswelt einer einzelnen Sportart. Die LASEP und die LASEL fördern den Breitensport bei Kindern und Jugendlichen. Auf der Suche nach Antworten bezüglich der Sportförderung in Luxemburg erscheinen die beiden Verbände wie ein guter Ausgangspunkt. Und sie sind sich einig: Den einen Sündenbock gibt es nicht. Die Hindernisse sind vielfältig.

Ein Kernelement des Problems ist das sozio-kulturelle Umfeld in Luxemburg. „Der Stellenwert des Sportes in Luxemburg ist zu niedrig“, bemängelt Kuhn-Di Centa. Marc Hoffmann, Generalsekretär der LASEL geht einen

Schritt weiter und differenziert: „Auf der einen Seite gibt es die Familien, in denen der Sport dazu gehört. Auf der anderen Seite gibt es die deutlich weniger sportaffinen Familien.“ Seinen Erklärungsversuch stützt Hoffmann auf dem sozialen und beruflichen Umfeld: „Familien, in denen beide Elternteile lange arbeiten, haben oft weder Zeit, selbst sportlich aktiv zu sein, noch Zeit ihre Kinder zu den jeweiligen sportlichen Aktivitäten zu bringen. Diese Kinder bleiben dann einfach auf der Strecke.“ Ganz ohne Kontakt zum Sport muss in Luxemburg allerdings niemand aufwachsen. Immerhin gibt es den Schulsport, der jedem Kind erlaubt, sich abhängig vom Alter eine oder mehrere Stunden pro Woche sportlich zu betätigen.

Azureichen scheint dieser Kontakt allerdings nicht. Sportlehrer Hoffmann erklärt, warum: „Bei einer Schulstunde Sport gehen durch das Umziehen am Anfang und Ende schon direkt zehn Minuten verloren. Wenn man dann auch noch nur einmal die Woche Sport macht, reicht das nicht aus.“ Der Wunsch der Sportverfechter im Bildungsbereich sei daher schon seit mehreren Jahren: Eine Sportstunde pro Tag. Wunschenken, befürchtet Kuhn-Di Centa: „Mehr Sport würde bedeuten, dass andere Schulstunden wegfallen. Das würde nicht gut ankommen. Die einzige Möglichkeit wäre dann die Ganztagschule, und das halte ich im Moment für unrealistisch.“ Unabhängig von der Organisation spielt auch das Personal eine wichtige Rolle. In weiterführenden Schulen (Lycées) ist mit Sportlehrern spezifisch ausgebildetes Personal im Einsatz. In Tagesstätten und Grundschulen müssen die Erzieher oder Lehrer den Sportunterricht übernehmen.





„Die Ideen sind da. Mehr Schulsport, qualifiziertes Personal, erklärende Kommunikation und positive Anreize für das Ehrenamt. Jetzt brauchen wir noch den Mut sie umzusetzen.“

Marc Hoffmann, Generalsekretär der LASEL

„Das ist nicht gut. Wir sollten kein Personal im Sport haben, das gezwungen ist etwas zu tun. Schon gar nicht bei jungen Kindern. Motivation ist das A und O für die erfolgreiche Vermittlung von Spaß am Sport und dessen Wichtigkeit“, merkt Kuhn-Di Centa an.

Der Fingerzeig auf Bildungseinrichtungen alleine reicht allerdings nicht aus. Auch auf politischer Ebene herrscht Handlungsbedarf. Sportminister Dan Kersch ist sich dessen bewusst und hat vor rund einem Jahr einen Zehn-Punkte-Plan zur Wiederbelebung des Luxemburger Sportes „nach Corona vorgestellt. Zwei der angestrebten Veränderungen betreffen auch die Sportförderung. Auf der einen Seite soll die Ehrung eines „Freiwilligen des Jahres“ dem Mangel an Ehrenamtlichen entgegenwirken, und auf der anderen Seite soll das Schaffen von Sportkoordinatoren in Gemeinden zur allgemeinen

Professionalisierung und Verbreitung des Sportes führen. Die Idee zugunsten der Ehrenamtlichkeit ist lobenswert, greift in den Augen von Marc Hoffmann allerdings zu kurz: „Ich glaube kaum, dass man damit mehr Menschen zum Ehrenamt bewegt.“

Einen Sportkoordinator ernannte Kersch bereits vor zwölf Jahren. Damals war er noch Bürgermeister in Monnerich, förderte das Projekt „Multisports Mondercange“ und suchte den ersten Sportkoordinator Luxemburgs. Jeff Decker übernahm diesen Posten 2009: „Meine Arbeit liegt vor allem in der Entwicklung und Überwachung eines Konzeptes für das Projekt. Dazu kommt die tägliche Planungsarbeit, das Abhalten einiger Sportstunden und die Kommunikationsarbeit.“ Ein wichtiger Bestandteil seines Arbeitsalltages sei auch die Interaktion mit den unterschiedlichen Akteuren der Sportwelt.

Etwas mehr konkrete Interaktion würde sich auch Kuhn-Di Centa wünschen. Im Konsens mit Marc Hoffmann fordert sie jetzt Kommunikation und direkt daran gekoppelte Handlungen. „Jeder ist sich der Bedeutung des Sportes und der Bewegung bewusst. Nur gemeinsam können wir die Sportförderung optimieren. Auch die Eltern müssen von Anfang an als Partner miteinbezogen werden.“ Marc Hoffmann hofft in diesem Zusammenhang in erster Linie auf mehr Risikobereitschaft: „Die Ideen sind da. Mehr Schulsport, qualifiziertes Personal, erklärende Kommunikation und positive Anreize für das Ehrenamt. Jetzt brauchen wir noch den Mut, sie umzusetzen.“

Jeff Decker fokussiert eher den soziokulturellen Rahmen. An zwei Dingen stört er sich besonders: „Den Satz, „Mein Kind kann heute nicht zum Sport, weil es morgen Prüfung hat“, kann ich nicht mehr hören. Es gibt kein Kind auf der Welt, das sieben Stunden am Stück lernt, ganz unabhängig davon, dass der Sport die Lernfähigkeit erhöht. Dieser Satz ist nur ein Beweis für den zu geringen Stellenwert des Sportes.“ Darüber hinaus will Decker den Unterschied zwischen Sport und Bewegung betonen. Demnach wäre nicht der Sport gesund, sondern die Bewegung: „Sport ist Wettbewerb und kann ab einem gewissen Niveau auch gesundheitsschädlich sein. Es geht nicht darum, die Menschen direkt zum Sport zu bringen, sondern zur Bewegung.“

Text: **Daniel Balthes**

Fotos: **Martine Feller (Editpress), LASEP-Archiv**

LASEP - BUTZENDAG 2021, Sandweiler



LASEP - BUTZENDAG 2021, Housen



LASEP - BUTZENDAG 2021, Déifferdeng



LASEP - BUTZENDAG 2021, Waldbëlleg



Les partenaires de la LASEP



Charles Kieffer
Group



KONICA MINOLTA

ck-group.lu



MARC
WILMES
DESIGN.lu
communication & pub

we love to *create*



Comité Olympique et
Sportif Luxembourgeois



voyages

emile weber

www.voyages-weber.lu

éischtklasseg reesen

PIDAL

KiddyEVENT
Kanner begeeschteren mat
Spill, Sport a Spaars

Letz.be
healthy
Magazine santé 100% luxembourgeois

lalux⁺
ASSURANCES

Compte LASEP LU10 0099 7800 0056 0284 (CCRALULL)